

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

10 janvier 2014

### SOMMAIRE

32variations S.à r.l. ....	4165	Ocra (Luxembourg) S.A. ....	4171
AF Lux Finance S.A. ....	4163	PHM Subco 19 S.A. ....	4134
A & F S.A. ....	4164	Real Fun Holding S.A. ....	4130
Allard Invest Brésil 2 S.A. ....	4164	Schneider Management S.à r.l. ....	4172
Ashford Holdings S.A. ....	4162	Solidago S.à r.l. ....	4163
Biogas Clapton S.à r.l. ....	4162	Special Movie Production S.A. ....	4172
Brasserie Hôtel de Ville S.à r.l. ....	4172	THL WC (Luxembourg) S.à r.l. ....	4175
De Roude Leif S.à r.l. ....	4176	Tibergest Investments S.à r.l. ....	4175
FBH, Inc., S.à r.l. ....	4163	United Patrimonium S.A. ....	4176
Horacek Tankschiff S.à r.l. ....	4142	Universal Trading Cie ....	4175
Immo Green s.à r.l. ....	4163	Universal Trading Cie ....	4175
JM Logis S.à r.l. ....	4173	US Trade S.A. ....	4174
Kalle Development S.à r.l. ....	4173	Vertimo S.A. ....	4174
KLP Real Estate Europe S.à r.l. ....	4154	Wagner Management SA ....	4174
Liberty Properties S.à r.l. ....	4173	Windermere Investments Limited ....	4175
Lille Storm SPF S.A. ....	4165	Wolford Investments S.A. ....	4176
Lux 31 Starlight GBP S.à r.l. ....	4143	W-Tanka S.A. ....	4174
MDK S.à r.l. ....	4143	XXLUX s.à r.l. ....	4176
Merlin Entertainments S.à r.l. ....	4169	XXLUX s.à r.l. ....	4176
Mike Limited S.à r.l. ....	4156	Yuma Lux S.à r.l. ....	4164
MindGeek S.à r.l. ....	4138	Zeus S.à r.l. ....	4164
Montcalm Investments ....	4143	Ziv Lach ....	4164
Noble Holding Europe S.à r.l. ....	4171		
OBECHÉ, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF ....	4171		

**Real Fun Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.772.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN, ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER.

Before Us Me Cosita DELVAUX, duly appointed notary in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

**THERE APPEARED:**

Mr Emmanuel BRIGANTI, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as special proxyholder of the board of directors of the company Real Fun Holding S.A. (the Company), having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a resolution of the board of directors adopted on 27 September 2013, a copy of which, signed *in varietur* by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacity, asked the notary to document that:

I.- The Company was incorporated on 9 November 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 390 of 14 February 2012, the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary enacted on 26 September 2013, not yet published in the Mémorial, is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 165772, and has an entirely paid up share capital of one hundred thousand thirty Euro (EUR 100,030), divided into ten thousand three (10,003) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,-) each.

Article 5 (five), paragraphs 5.1 (five point one) to 5.7 (five point seven) of the Articles of Incorporation, state that:

" **5.1.** The Company's issued share capital is set at one hundred thousand and thirty euros (EUR 100,030.-), consisting of ten thousand and three (10,003) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

**5.2.** Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**5.3.** The board of directors is authorized to increase the corporate capital of the Company, on one or more occasions, within five years as of the publication in the Luxembourg "Memorial C of the resolution to create the authorised share capital, up to an amount of ninety thousand Euro (EUR 90,000.-), represented by nine thousand (9,000) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each. The board of directors is especially authorized to proceed to such issues reserving to the existing shareholders a preferential subscription right for six hundred and sixty-four (664) shares and without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right for eight thousand three hundred and thirty-six (8,336) shares, as follows:

5.3.1 The board of directors is specially authorized to increase the corporate capital of the Company in the scope of the said authorized capital up to six thousand six hundred and forty euros (EUR 6,640.-) and to issue up to six hundred and sixty-four (664) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion to the capital represented by the shares held by each shareholder.

5.3.2 The board of directors is specially authorized to increase the corporate capital of the Company in the scope of the said authorized capital up to sixty-six thousand six hundred and ninety euros (EUR 66,690.-) and to issue up to six thousand six hundred and sixty-nine (6,669) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed by way of contribution in kind of shares in Games and Apps Studios S.r.l., a società a responsabilità limitata organized under Italian law, with registered office in Strada Statale n. 131 snc, Sestu (Cagliari - Italy), registered with the Cagliari companies' register under no. 03435760925 while limiting or waiving the preferential subscription rights in respect thereto reserved to the existing shareholders.

5.3.3 The board of directors is specially authorized to increase the corporate capital of the Company in the scope of the said authorized capital up to sixteen thousand six hundred and seventy euros (EUR 16,670.-) and to issue up to one thousand six hundred sixty-seven (1,667) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) per share, and having the same rights and privileges as the existing shares, to be offered for subscription with a subscription price of one thousand four hundred and ninety-nine euros and fifty-five cent (EUR 1,499.55.-) per share while limiting or waiving the preferential subscription rights in respect thereto reserved to the existing shareholders.

**5.4.** Other than with respect to the shares issued pursuant to the provisions of the foregoing sections 5.3.2 and 5.3.3, any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) upon the authorisation

to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**5.5.** The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**5.6.** After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of directors, the Articles are, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

**5.7.** The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles."

II.- The board of directors, in its meeting of 27 September 2013, has decided, pursuant to section 5.3.1 of the Articles of Incorporation of the Company, to proceed to an increase of the share capital by an amount of six thousand six hundred and forty euros (EUR 6,640.-) through issue of six hundred and sixty-four (664) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion to the capital represented by the shares held by each shareholder.

III.- The board of directors has admitted to the subscription of the new shares one existing shareholder.

IV.- The capital increase has been entirely paid up by Intent Ventures Holding S.C.A. by contribution in cash wired to the bank account open in the name of the Company "Real Fun Holding S.A.", above named, so that the total amount of six thousand six hundred and forty euros (EUR 6,640.-) was at the free disposal of the Company and the proof of the subscription and payment have been submitted to the undersigned notary.

V.- As a consequence of this capital increase, paragraphs 5.1 (five point one) to 5.7 (five point seven) of article 5 (five) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's issued share capital is set at one hundred and six thousand six hundred and seventy Euro (EUR 106,670.-), represented by ten thousand six hundred and sixty-seven (10,667) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

**5.2.** Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**5.3.** The board of directors is authorized to increase the corporate capital of the Company, on one or more occasions, within five years as of the publication in the Luxembourg "Memorial C of the resolution to create the authorised share capital, up to an amount of eighty-three thousand three hundred and sixty Euro (EUR 83,360.-), represented by eight thousand three hundred and thirty-six (8,336) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each. The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right, as follows:

5.3.1 The board of directors is specially authorized to increase the corporate capital of the Company in the scope of the said authorized capital up to sixty-six thousand six hundred and ninety euros (EUR 66,690.-) and to issue up to six thousand six hundred and sixty-nine (6,669) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed by way of contribution in kind of shares in Games and Apps Studios S.r.l., a società a responsabilità limitata organized under Italian law, with registered office in Strada Statale n. 131 snc, Sestu (Cagliari - Italy), registered with the Cagliari companies' register under no. 03435760925 while limiting or waiving the preferential subscription rights in respect thereto reserved to the existing shareholders.

5.3.2 The board of directors is specially authorized to increase the corporate capital of the Company in the scope of the said authorized capital up to sixteen thousand six hundred and seventy euros (EUR 16,670.-) and to issue up to one thousand six hundred sixty-seven (1,667) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) per share, and having the same rights and privileges as the existing shares, to be offered for subscription with a subscription price of one thousand four hundred and ninety-nine euros and fifty-five cent (EUR 1,499.55.-) per share while limiting or waiving the preferential subscription rights in respect thereto reserved to the existing shareholders.

**5.4.** Other than with respect to the shares issued pursuant to the provisions of the foregoing sections 5.3.1 and 5.3.2, any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**5.5.** The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**5.6.** After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of directors, the Articles are, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

**5.7.** The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.300.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE QUINZE NOVEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

**A COMPARU:**

Monsieur Emmanuel BRIGANTI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme Real Fun Holding S.A. (la Société), ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 27 septembre 2013 dont une copie, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1.- La Société, constituée en date du 9 novembre 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 390 du 14 février 2012, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 26 septembre 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non-encore publié au Mémorial, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 165772; son capital social intégralement libéré s'élève actuellement à cent mille trente euros (EUR 100.030,-), représenté par dix mille trois (10.003) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

L'article 5 (cinq), alinéas 5.1 (cinq point un) à 5.7 (cinq point sept) des statuts stipule que:

« **5.1.** La Société a un capital social émis de cent mille trente euros (EUR 100.030,-), représenté par dix mille trois (10.003) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**5.2.** Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

**5.3.** Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois et dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication dans le "Mémorial C" luxembourgeois de la résolution visant à créer le capital social autorisé, à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), représenté par neuf mille (9.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à procéder à ces émissions en réservant aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription pour six cent soixante-quatre (664) actions et sans leur réserver un droit préférentiel de souscription pour huit mille trois cent trente-six (8.336) actions, de la façon suivante:

5.3.1 Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital social autorisé mentionné ci-avant, à concurrence de six mille six cent quarante euros (EUR 6.640,-) et émettre jusqu'à six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, en disposant des mêmes droits et privilèges que pour les actions existantes et offrir ces actions sur une base préférentielle aux actionnaires actuels de la Société au prorata du capital représenté par les actions qu'ils détiennent chacun.

5.3.2 Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital social autorisé mentionné ci-avant, à concurrence de soixante-six mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR

66.690,-) et émettre jusqu'à six mille six cent soixante-neuf (6.669) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, en disposant des mêmes droits et privilèges que pour les actions existantes, sous forme de souscription à réaliser par un apport en nature dans la société à responsabilité limitée Games and Apps Studios S.r.l., società a responsabilità limitata de droit italien, ayant son siège social à Strada Statale n° 131 snc, Sestu (Cagliari - Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Cagliari sous le numéro 03435760925 tout en restreignant ou supprimant les droits préférentiels s'y rapportant, tels qu'ils sont réservés aux actionnaires actuels.

5.3.3 Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital social autorisé mentionné ci-avant, à concurrence de seize mille six cent soixante-dix euros (EUR 16.670,-) et émettre jusqu'à mille six cent soixante-sept (1.667) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, en disposant des mêmes droits et privilèges que pour les actions existantes et offrir ces actions à la souscription suivant un prix de souscription fixé à mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante-cinq cents (EUR 1.499,55) l'action tout en restreignant ou supprimant les droits préférentiels s'y rapportant, tels qu'ils sont réservés aux actionnaires actuels.

5.4. Sauf ce qui concerne les actions émises en vertu des dispositions des articles 5.3.2 et 5.3.3 précédents, toute nouvelle action à payer en espèces sera proposée de préférence à ou aux actionnaires existants. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront proposées aux actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société. Toutefois, sous réserve des conditions prévues par la loi, l'assemblée générale des actionnaires, appelée (i) soit pour décider d'une augmentation du capital social émis de la Société ou (ii) de l'autorisation à accorder au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social émis de la Société, peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de ou des actionnaires actuels ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire. Cette décision est adoptée aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.5. Le Conseil peut déléguer en faveur de tout administrateur ou représentant dûment mandaté de la Société, ou de toute autre personne dûment autorisée, le mandat visant à accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les actions représentant une partie ou l'ensemble de ces montants augmentés de capital.

5.6. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légalement requise par le Conseil d'Administration, les Statuts sont adaptés en conséquence afin de respecter cette modification.

5.7. Le capital social autorisé et souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 27 septembre 2013 a décidé, conformément au alinéa 5.3.1 des statuts de la Société, de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de six mille six cent quarante euros (EUR 6.640,-) moyennant émission de six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, disposant des mêmes droits et privilèges que pour les actions existantes, offertes sur base préférentielle aux actionnaires actuels de la Société au prorata de la participation de chacun dans le capital social.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles un actionnaire existant.

IV.- L'augmentation de capital a été intégralement libérée par Intent Ventures Holding S.C.A. moyennant apport en numéraire à un compte bancaire ouvert au nom de la Société «Real Fun Holding S.A.», prédésignée, de sorte que la somme globale de six mille six cent quarante euros (EUR 6.640,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, les alinéas 5.1. (cinq point un) à 5.7 (cinq point sept) de l'article 5 (cinq) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« 5.1. La Société a un capital social émis de cent six mille six cent soixante-dix (EUR 106.670,-), représenté par dix mille six cent soixante-sept (10.667) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois et dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication dans le "Mémorial C" luxembourgeois de la résolution visant à créer le capital social autorisé, à concurrence d'un montant de quatre-vingt-trois mille trois cent soixante euros (EUR 83.360,-), représenté par huit mille trois cent trente-six (8.336) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription, de la façon suivante:

5.3.1 Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital social autorisé mentionné ci-avant, à concurrence de soixante-six mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 66.690,-) et émettre jusqu'à six mille six cent soixante-neuf (6.669) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, en disposant des mêmes droits et privilèges que pour les actions existantes, sous forme de souscription à réaliser par un apport en nature dans la société à responsabilité limitée Games and Apps Studios S.r.l., società a responsabilità limitata de droit italien, ayant son siège social à Strada Statale n° 131 snc, Sestu (Cagliari - Italie), inscrite

au Registre des Sociétés de Cagliari sous le numéro 03435760925 tout en restreignant ou supprimant les droits préférentiels s'y rapportant, tels qu'ils sont réservés aux actionnaires actuels.

5.3.2 Le Conseil d'Administration est particulièrement autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital social autorisé mentionné ci-avant, à concurrence de seize mille six cent soixante-dix euros (EUR 16.670,-) et émettre jusqu'à mille six cent soixante-sept (1.667) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, en disposant des mêmes droits et privilèges que pour les actions existantes et offrir ces actions à la souscription suivant un prix de souscription fixé à mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante-cinq cents (EUR 1.499,55) l'action tout en restreignant ou supprimant les droits préférentiels s'y rapportant, tels qu'ils sont réservés aux actionnaires actuels.

5.4. Sauf ce qui concerne les actions émises en vertu des dispositions des articles 5.3.1 et 5.3.2 précédents, toute nouvelle action à payer en espèces sera proposée de préférence à ou aux actionnaires existants. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront proposées aux actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société. Toutefois, sous réserve des conditions prévues par la loi, l'assemblée générale des actionnaires, appelée (i) soit pour décider d'une augmentation du capital social émis de la Société ou (ii) de l'autorisation à accorder au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social émis de la Société, peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de ou des actionnaires actuels ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire. Cette décision est adoptée aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.5. Le Conseil peut déléguer en faveur de tout administrateur ou représentant dûment mandaté de la Société, ou de toute autre personne dûment autorisée, le mandat visant à accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les actions représentant une partie ou l'ensemble de ces montants augmentés de capital.

5.6. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légalement requise par le Conseil d'Administration, les Statuts sont adaptés en conséquence afin de respecter cette modification.

5.7. Le capital social autorisé et souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BRIGANTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2013. Relation: RED/2013/1950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013164412/265.

(130200505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

#### **PHM Subco 19 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

In the year two thousand and thirteen (2013), on the twenty-fifth (25<sup>th</sup>) day of October, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757 (the Company).

The Company was incorporated on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette), number 2630 of 24 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 August 2013 and not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company issued in the bearer form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company amounting to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the equity capital of the Company by an aggregate amount of one hundred ten million two hundred forty-six thousand six hundred Euro (EUR 110,246,600) in cash, out of which (i) a total amount of eleven million twenty-four thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,024,660) shall be used in order to increase the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660), through the issuance of one billion one hundred two million four hundred sixty-six thousand (1,102,466,000) new shares of the Company in the bearer form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and (ii) an aggregate amount of ninety-nine million two hundred twenty-one thousand nine hundred forty Euro (EUR 99,221,940) shall be allocated to the share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(2) Decision to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the Company's share capital contemplated under the above item; and

(3) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of eleven million twenty-four thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,024,660) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company issued in the bearer form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660), through the issuance of one billion one hundred two million four hundred sixty-six thousand (1,102,466,000) new shares of the Company in the bearer form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder further resolves to acknowledge and approve the contribution of an aggregate amount of ninety-nine million two hundred twenty-one thousand nine hundred forty Euro (EUR 99,221,940) to the credit of the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for one billion one hundred two million four hundred sixty-six thousand (1,102,466,000) shares of the Company in the bearer form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of one hundred ten million two hundred forty-six thousand six hundred Euro (EUR 110,246,600) out of which an amount of eleven million twenty-four thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,024,660) shall be allocated to the credit of the Company's share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) and an amount of ninety-nine million two hundred twenty-one thousand nine hundred forty Euro (EUR

99,221,940) shall be allocated to the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

The amount of eleven million twenty-four thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,024,660) which shall be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company and the amount of ninety-nine million two hundred twenty-one thousand nine hundred forty Euro (EUR 99,221,940) which shall be allocated to the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), representing together an aggregate amount of one hundred ten million two hundred forty-six thousand six hundred Euro (EUR 110,246,600), are at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660) is entirely held by the Sole Shareholder and is represented by one billion one hundred five million five hundred sixty-six thousand (1,105,566,000) shares of the Company in the bearer form, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **5.1 Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at eleven million fifty-five thousand six hundred sixty Euro (EUR 11,055,660) represented by one billion one hundred five million five hundred sixty-six thousand (1,105,566,000) shares issued in the bearer form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are fully paid-up."

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour d'octobre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'actionnaire unique de PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171757 (la Société).

La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Samen, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2630 du 24 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 août 2013 et non encore publié au Mémorial.

#### **A COMPARU:**

PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171719 (l'Actionnaire Unique),

ci-après dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Marie Arnaud, avocat, ayant son domicile professionnel sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'ensemble des trois millions cent mille (3.100.000) actions de la Société, émises sous la forme au porteur, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à trente et un mille Euros (EUR 31.000), sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que l'Actionnaire Unique puisse valablement délibérer sur tous les points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. l'Actionnaire Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour reproduit ci-après (l' Ordre du Jour):

(1) Augmentation des fonds propres de la Société d'un montant total de cent dix millions deux cent quarante-six mille six cents (EUR 110.246.600) en numéraire, duquel (i) un montant de onze millions vingt-quatre mille six cent soixante Euros (EUR 11.024.660) sera employé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un nouveau montant de onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante-six Euros (EUR 11.055.660), par l'émission d'un milliard cent deux million quatre cent soixante-six mille (1.102.466.000) nouvelles actions de la Société, sous la forme d'actions au porteur, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et (ii) un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent vingt et un mille neuf cent quarante Euros (EUR 99.221.940) sera apporté au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(2) Décision de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation du capital social de la Société envisagée dans le point ci-dessus;

(3) Divers.

III. l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de onze millions vingt-quatre mille six cent soixante Euros (EUR 11.024.660) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de la Société émises sous la forme d'actions au porteur, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un nouveau montant de onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante-six Euros (EUR 11.055.660), par voie d'émission d'un milliard cent deux millions quatre cent soixante-six mille (1.102.466.000) nouvelles actions de la Société sous la forme d'actions au porteur, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

L'Actionnaire Unique décide en outre de constater et approuver l'apport d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent vingt-et-un mille neuf cent quarante Euros (EUR 99.221.940) au crédit du compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

#### *Souscription - Paiement*

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrit expressément à un milliard cent deux million quatre cent soixante-six mille (1.102.466.000) actions de la Société sous la forme d'actions au porteur, ayant une valeur sociale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de cent dix millions deux cent quarante-six mille six cents (EUR 110.246.600) duquel un montant de onze millions vingt-quatre mille six cent soixante Euros (EUR 11.024.660) sera alloué au capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent vingt et un mille neuf cent quarante Euros (EUR 99.221.940) sera alloué au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

Le montant de onze millions vingt-quatre mille six cent soixante Euros (EUR 11.024.660) qui devra être alloué à l'augmentation du capital social de la Société et le montant de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent vingt et un mille neuf cent quarante Euros (EUR 99.221.940) qui devra être alloué au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), représentant conjointement un montant total de cent dix millions deux cent quarante-six mille six cents (EUR 110.246.600), sont à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié auprès du notaire instrumentaire conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée ci-dessus, l'Actionnaire Unique constate expressément que le capital social de la Société, dont le montant total s'élève désormais à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante-six Euros (EUR 11.055.660), est entièrement détenu par l'Actionnaire Unique et représenté par un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital social émis.** Le capital social de la Société s'élève à onze millions cinquante-cinq mille six cent soixante-six Euros (EUR 11.055.660) représenté par un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions au porteur de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et étant entièrement libérées.»

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Actionnaire Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire de l'Actionnaire Unique, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié ayant été lu au mandataire de l'Actionnaire Unique, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de l'Actionnaire Unique a signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14147. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164383/209.

(130200947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**MindGeek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.100,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.337.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MindGeek S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and having a share capital of EUR 71,100 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 8 October 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary and not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 18 October 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg and not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

- MindGeek Holding Inc., a company organised under the laws of Canada, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under the number 1169455970 and having its registered office at 600-7777 Boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4P2H2 Canada, being the holder of 310,095 (three hundred and ten thousand ninety-five) class X shares,

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Acaju Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 127, rue de Mühlentbach, L-2168 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade

and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 56820, being the holder of 8 (eight) class X shares,

hereby represented by Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Coginvest S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 37294, being the holder of 896 (eight hundred and ninety-six) class X shares,

hereby represented by Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Mr Fabian Thylmann, a German national, residing professionally at Karel van Lorreinenlaan 34, B-3080 Tervuren, Belgium, being the holder of 400,000 (four hundred thousand) ordinary shares (hereafter FT),

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Share Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 124313, being the holder of 1 (one) class Y share,

hereby represented by Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

being together the Shareholders and together without FT the Remaining Shareholders.

The proxies from the shareholders after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 71,100 (seventy-one thousand and one hundred Euros) represented, by 400,000 (four hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents) each, 310,999 (three hundred and ten thousand nine hundred and ninety-nine) class X shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents) each and 1 (one) class Y share having a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,000 (forty thousand Euros), to bring it from its present amount of EUR 71,100 (seventy-one thousand and one hundred Euros) to EUR 31,100 (thirty-one thousand and one hundred Euros) by way of the repurchase and subsequent cancellation of 400,000 (four hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents) each;
3. amendment to articles 5 of the articles of the association of the Company in order to reflect the amendments under item 2. above;
4. granting of authority to any manager of the Company, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
5. miscellaneous.

III. that the Shareholders take unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders, representing together the entire share capital of the Company, waive the convening notices, consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company (the Capital Reduction) by an amount of EUR 40,000 (forty thousand Euros), to bring it from its present amount of EUR 71,100 (seventy-one thousand and one hundred Euros) to EUR 31,100 (thirty-one thousand and one hundred Euros) by way of the repurchase and subsequent cancellation of 400,000 (four hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents) each in the Company currently held by FT (the Repurchased Shares), having together an aggregate value of EUR 29,426,101.11, being the EUR equivalent of USD 40 million less EUR 218,900 on the basis of the applicable exchange rate of 15 October 2013 (the Cancellation Amount).

The Meeting further resolves that the Capital Reduction is made with immediate effect and that the Cancellation Amount shall be paid to FT under the form of a payment in cash (the Payment in Cash). The Meeting notes that the Payment in Cash will be realized on 18 October 2013.

The Remaining Shareholders, represented as stated above, declare, in connection with the repurchase and cancellation of the Repurchased Shares by the Company, to irrevocably waive any right they may have to have any of their shares redeemed by the Company pro rata to the number of shares they hold in the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 5 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 31,100 (thirty-one thousand and one hundred Euros) divided into 310,999 (three hundred and ten thousand nine hundred and ninety-nine) class X shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents) and 1 (one) class Y share, having a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents).".

*Fourth resolution*

The Meeting further resolves to amend the register of the Company in order to reflect the above repurchase and cancellation of Repurchased Shares and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed under his sole signature, on behalf of the Company, to (a) the registration of the above repurchase and cancellation of Repurchased Shares in the register of the Company, (b) the Payment in Cash, and to see to any formalities in connection with the above resolutions (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et ayant un capital social de 71,100 EUR (la Société). La Société a été constituée à Luxembourg le 8 octobre 2013 par un acte du notaire instrumentaire et non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 18 octobre 2013 par un acte du notaire instrumentaire et non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Ont comparu:

- MindGeek Holding Inc., une société existant selon le droit canadien, enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1169455970 et ayant son siège social au 600-7777 Boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4P2H2 Canada, détentrice de 310.095 (trois cent dix mille quatre-vingt quinze) parts sociales de catégorie X,

Ici représentée par Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

- Acaju Investments S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 56820, détentrice de 8 (huit) parts sociales de catégorie X,

Ici représentée par Shaohui Zhang, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

- Coginvest S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 37294, détentrice de 896 (huit cent quatre-vingt seize) parts sociales de catégorie X,

Ici représentée par Shaohui Zhang, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

- Mr Fabian Thylmann, de nationalité allemande, résidant professionnellement au Karel van Lorreenlaan 34, B-3080 Tervuren, Belgique, détenteur de 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires (ci-après FT),

Ici représenté par Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

- Share Investments S.A., une société anonyme constituée selon le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124313, détentrice de 1 (une) part sociale de catégorie Y,

Ici représentée par Shaohui Zhang, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

ensemble les Associés et ensemble à l'exception de FT les Associés Restants.

Les procurations des Associés après avoir été signée ne varient par le(s) mandataire(s) agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

III. Que les Associés représentent la totalité du capital social de la Société émis et souscrit qui est fixé à Le capital émis de la Société est fixé à soixante-et-onze mille cent Euros (71.100 EUR) représenté par 400.000 (quatre cent mille) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Eurocents), 310.999 (trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) Parts Sociales de Catégorie X ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Eurocents) et 1 (une) Part Sociale de Catégorie Y ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Eurocents) divisé en

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille Euros), de façon à le porter de son montant actuel de 71.100 EUR (soixante-et-onze mille Euros) à un montant de 31.100 EUR (trente-et-un mille cent Euros) par voie de rachat et d'annulation de 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Eurocents);

3. Modification de l'article 5. des statuts de la Société de façon à y refléter les modifications décidés sous le point 2. ci-dessus;

4. Autorisation donnée à tout gérant de la Société agissant, chacun individuellement, d'arranger et effectuer toute formalité nécessaires auprès des autorités Luxembourgeoises compétentes en relation avec l'ordre du jour ci-dessus et plus généralement d'effectuer toute action qui sera nécessaire ou utile découlant de ceci; et

5. divers.

III. que les Associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société renoncent aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société (la Réduction de Capital) d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 71.100 EUR (soixante-et-onze mille Euros) à un montant de 31.100 EUR (trente-et-un mille cent Euros) par voie de rachat et d'annulation de 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Eurocents) de la Société actuellement détenues par FT (les Parts Sociales Rachetées), ayant ensemble une valeur totale de 29.426.101.10 EUR étant l'équivalent en Euros de 40 millions USD moins 218.900 EUR sur la base du taux de change applicable au 15 octobre 2013 (le Montant d'Annulation).

L'Assemblée décide de plus que la Réduction de Capital prend effet immédiatement et que le Montant d'annulation sera payé à FT sous la forme d'un paiement en espèce (le Paiement en Espèce). L'Assemblée note que le Paiement en Espèce se réalisera le 18 octobre 2013.

Les Associés Restants, tels que représentés ci-dessus, déclarent, en rapport avec le rachat et l'annulation des Parts Sociales Rachetées par la Société, renoncent irrévocablement à tout droit qui serait le leur d'avoir leurs parts sociales rachetées par la Société au pro rata du nombre parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et modifie l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à 31.100 EUR (trente-et-un mille cent Euros) divisé en 310.999 (trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) Parts Sociales de Catégorie X ayant chacune une valeur nominale de dix Eurocents (0,10 EUR) et (une) Part Sociale de Catégorie Y Sociales ayant une valeur nominale de dix Eurocents (0,10 EUR)».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de plus de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter le rachat puis l'annulation des Parts Sociales Rachetées, et accorde autorité et pouvoir à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société (a) à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des parts sociales de la Société, (b) au Paiement en Espèce et l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités Luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Baillet, Zhang, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13805.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163692/215.

(130199277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Horacek Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 165.506.

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Karel HORACEK, Schiffsführer, wohnhaft in L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach,

hier vertreten durch Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9 Rabatt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 28. November 2013,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte des Kompargenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompargent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HORACEK TANKSCHIFF S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6231 Lilien, Maison 5, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 165.506 (NIN 2011 2449 370).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitze in Remich, am 9. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 244 vom 28. Januar 2012.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herr Karel HORACEK, vorgenannt.

Alsdann ersuchte der Kompargent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Lilien/Bech nach Wasserbillig zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.“

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

*Dritter Beschluss*

Für den Zweck der Abänderung im Handelsregister wird festgestellt, dass durch vorgenannte Sitzverlegung,

- der alleinige Anteilhaber und technische Geschäftsführer Herr Karel HORACEK, sowie
- die administrative Geschäftsführerin Frau Nina REUTER,

fortan an der neuen Adresse der Gesellschaft in L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach (vorher L-6231 Lilien/Bech, Maison 5) beruflich ansässig sind.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2261. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013172287/49.

(130210427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.863.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175949/9.

(130214330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**MDK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 59C, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 121.878.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175962/9.

(130214747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Lux 31 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.867.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lux 31 Starlight GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

#### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### Art 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand GBP (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six GBP (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

**Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of Shareholders**

#### **Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on

a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

#### **Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## **VII. General provision**

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand GBP) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 15,490.32 (fifteen thousand four hundred and ninety Euro and thirty-two Cent).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de novembre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Starwood Capital Opérations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 31 Starlight GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille GBP (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six GBP (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou

tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 15.490,32 (quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros trente-deux Cent).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2013. LAC/2013/52671. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164946/588.

(130201272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**KLP Real Estate Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.598.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October,

Before Us, Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KLP Eiendom AS, a company incorporated under the law of Norway, having its registered office at Dronning Eufemias Gate 10, 0191 Oslo, registered with the Norwegian Trade and Companies Register under number 988394750,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5 rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, representing as stated above, has requested the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name KLP Real Estate Europe S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 180598. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on September 20, 2013, which deed is under process of publication in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one million Euros (EUR 1,000,000), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500) by the creation and issuance of one million (1,000,000) corporate units, with a par value of one Euro (EUR 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Subscription - Payment*

KLP Eiendom AS, prenamed, declares to subscribe for the New Corporate Units and to fully pay them up in nominal value of one million Euro (EUR 1,000,000) together with share premium of ninety six million Euros (EUR 96,000,000) for a total amount of ninety seven million Euros (EUR 97,000,000) by contribution in cash. The amount of ninety seven million Euros (EUR 97,000,000) is at the disposal of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member resolves to replace the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500), represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up".

The second paragraph of article 5 of the Company's articles of association remains unchanged.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

KLP Eiendom AS, une société constituée sous les lois de Norvège, ayant son siège social à Dronning Eufemias Gate 10, 0191 Oslo, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Norvège sous le numéro 988394750,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme établie ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination KLP Real Estate Europe S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180598. La Société a été constituée suivant un acte notarié établi par Maître Francis Kessler en date du 20 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'Euros (1.000.000 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) à un million douze mille cinq cent Euros (1.012.500 EUR) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

KLP Eiendom AS, précitée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts et les libérer entièrement en valeur nominale d'un million d'Euro (1.000.000 EUR) ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-seize millions d'Euros (EUR 96.000.000) pour un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions d'Euros (EUR 97.000.000) et les libérer entièrement par un apport en numéraire. Le montant de quatre-vingt-dix-sept millions d'Euros (EUR 97.000.000) est à la disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cent Euros (1.012.500 EUR), représenté par un million douze mille cinq cent (1.012.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14554.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013164930/114.

(130201355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**Mike Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.078.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Holme Head Limited, a non-cellular company limited by shares, existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3HB Guernsey, registered with the Guernsey Registered Company under number 50780,

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

2. Stocksfield Limited, a non-cellular company limited by shares, existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3HB Guernsey, registered with the Guernsey Registered Company under number 50783,

here represented by Mr Philippe PONSARD, prenamed,  
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated above, required the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the members (herein referred to as the "Members") of the company Mike Limited (herein referred to as the "Company"), a non-cellular company limited by shares incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, incorporated on 25 July 1997 under the name of Ronmar Limited, and registered with the Guernsey Registered Company under number 32837.

II. All the shares, representing the entire issued capital of the Company, are held as follows:

- Holme Head Limited: 1 share (representing 50% of the capital);

- Stocksfield Limited: 1 share (representing 50% of the capital) The Members then submit to the notary the following documents:

(a) a copy of the migration resolutions of the Members of the Company dated 6 November 2013 and adopted in accordance with the law of Guernsey, deciding to transfer the registered office to Luxembourg;

(b) a copy of the by-laws of the company before transfer of the registered office;

(c) a copy of the directors' resignation letters;

(d) The balance sheet of the Company before transfer of the registered office dated 30 October 2013,

(e) A declaration relating to the value of the Company issued by the directors on 22 November 2013.

The Members, represented as mentioned above, request the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Members decide to confirm and to ratify the resolutions taken in Guernsey on 6 November 2013 to transfer the registered office and the place of central administration of the Company from Guernsey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical person status, the Company being maintained without break in continuity and without creation of a new legal entity.

The Members decide that the Company shall therefore be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law.

The Members decide to fix the address of the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The Members decide that the Company will exist in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" under the denomination of Mike Limited S.à r.l. and confirm and accept the new Articles of Association, which shall have the following wording:

" **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "Mike Limited S.à r.l."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at GBP 20,000 (twenty thousand pounds sterling) divided into 200 (two hundred) corporate units with a nominal value of GBP 100 (one hundred pounds sterling) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least three managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

**Art. 15.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 16.** Every year on 31<sup>st</sup> December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation."

*Third resolution*

The Members approve the interim balance sheet of the Company as at 30 October 2013.

*Fourth resolution*

The Members resolve to approve the valuation report issued on 22 November 2013 by the directors of the Company relating to the assets and liabilities of the Company, including their description, their consistency and the assessment of their fair net value.

It appears from this report that the value of the net assets of the Company amounts to at least GBP 20,000 (twenty thousand pounds sterling). So that, it is decided to fix the corporate capital of the Company to an amount of GBP 20,000 (twenty thousand pounds sterling) divided into 200 (two hundred) corporate units with a nominal value of GBP 100 (one hundred pounds sterling) each, exchanged against the former shares proportionally to the participation held by the Members in the capital.

A copy of this report, together with the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be registered with it.

*Fifth resolution*

The Members accept the resignation of the former directors of the Company and give them discharge for the exercise of their mandate until today.

*Sixth resolution*

The Members decide to appoint as managers of the Company for an undetermined period, with the powers indicated in article 11 of the new Articles of Association:

1. Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
2. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
3. Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, born on 12 January 1955 in Cesena, Italy, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Members decide to empower any holder of a certified true copy of the present deed of transfer, delivered by a Luxembourg notary, to accomplish all acts which will be required to realise this transfer to the Grand Duchy of Luxembourg and in particular to accomplish in Guernsey as well as in the Grand Duchy of Luxembourg all formalities required by the public or private authorities, banks or any other authorities.

*Transitional provisions*

The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg begins on the present date and ends on 31 December 2013.

*Costs*

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of EUR 6,700.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Ont comparu:

1. Holme Head Limited, une non-cellular company limited by shares, existant sous les lois en vigueur à Guernesey, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3HB Guernesey, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 50780,

représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

2. Stocksfield Limited, une non-cellular company limited by shares, existant sous les lois en vigueur à Guernesey, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3HB Guernesey, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 50783,

représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées (ci-après dénommées les «Associés») de la société Mike Limited (ci-après dénommée la "Société"), une non-cellular company limited by shares, constituée et existant sous les lois en vigueur à Guernesey, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 3HB Guernesey, constituée en date

du 25 juillet 1997 sous la dénomination de Ronmar Limited et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 32837.

II. Toutes les actions, représentant la totalité du capital social de la Société, sont détenues comme suit:

- Holme Head Limited: 1 action (représentant 50% du capital);
- Stockfield Limited: 1 action (représentant 50% du capital).

Les Associés soumettent ensuite au notaire les documents suivants:

(a) une copie des résolutions des Associés de la Société prises le 6 novembre 2013 et adoptées en conformité avec les lois en vigueur à Guernesey, décidant de transférer le siège social à Luxembourg;

(b) une copie des statuts de la Société avant le transfert de siège social;

(c) une copie des lettres de démission des administrateurs;

(d) le bilan de la Société avant le transfert du siège social, daté du 30 octobre 2013,

(e) une déclaration relative à la valeur de la Société, émise le 22 novembre 2013 par les administrateurs de la société.

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de confirmer et de ratifier les résolutions prises le 6 novembre 2013 à Guernesey de transférer le siège social et le siège de l'administration centrale de la Société de Guernesey à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Les Associés décident que la Société sera donc dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident que la Société existera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Mike Limited S.à r.l. et confirment et acceptent les nouveaux statuts de la Société, lesquels se liront comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Mike Limited S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à GBP 20.000 (vingt mille livres sterling) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100 (cent livres sterling) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés approuvent le bilan intermédiaire de la Société établi en date du 30 octobre 2013.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'approuver le rapport d'évaluation émis en date du 22 novembre 2013 par les administrateurs de la Société, relatif aux actifs et passifs de la Société, incluant leur description, leur cohérence et l'évaluation de leur valeur réelle nette.

Il ressort de ce rapport que la valeur des actifs nets de la Société s'élève à au moins GBP 20.000 (vingt mille livres sterling). Il est donc décidé de fixer le montant du capital social à GBP 20.000 (vingt mille livres sterling), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100 (cent livres sterling) chacune, échangées contre les anciennes actions proportionnellement à la participation détenue par chaque Associé dans le capital social.

Une copie de ce rapport ainsi que le bilan intermédiaire de la Société, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés acceptent les démissions des anciens administrateurs de la Société et décident de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de nommer gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des nouveaux statuts:

1. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Septième résolution*

Les Associés décident d'autoriser tout porteur d'une copie conforme du présent acte de transfert de siège, délivrée par un notaire luxembourgeois, d'accomplir tous actes qui seront nécessaires pour réaliser ce transfert de siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en particulier accomplir tant à Guernesey qu'au Grand-Duché de Luxembourg les formalités requises par les autorités publiques ou privées, banques et autres instances afin de réaliser valablement ce transfert de siège.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débute à la date de ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de EUR 6.700,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 décembre 2013. Relation: RED/2013/2046. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013168377/302.

(130205547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

---

**Ashford Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013176484/11.

(130215425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Biogas Clapton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 171.188.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013176504/11.

(130215529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**AF Lux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.824.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2013 à 11h00, les actionnaires de AF LUX FINANCE S.A. ont décidé la clôture de la liquidation de AF LUX FINANCE S.A et ont désigné l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 14, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFLUX FINANCE S.A.  
Simone RETTER  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2013176446/17.

(130216266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**FBH, Inc., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.011,00.**

Siège de direction effectif: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 154.527.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un premier acte de cession en date du 17 décembre 2013 que toutes les 2.001.100 parts sociales de la Société ont été cédées par la société Pearson Luxembourg N°2, S.à r.l., à la société Pearson Netherlands Holdings B.V., avec effet au 17 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

*Pour FBH, Inc., S.à r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013177783/17.

(130217077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Solidago S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.371.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 15 novembre 2013 que:

- Madame Geraldine Otto, née le 16 décembre 1976 à Rotterdam (Pays-Bas) et ayant son adresse au 8, Steeg, NL-9331 Norg, Pays-Bas, démissionne de son poste du Gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013;
- Madame Christine Hulshof, née le 26 Octobre 1966 à Rotterdam (Pays-Bas) et ayant son adresse au 12, Eichelbour, L-7465 Nommern, Luxembourg démissionne de son poste du Gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170465/14.

(130207333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Immo Green s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange.  
R.C.S. Luxembourg B 146.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013170275/11.

(130208010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**A & F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176405/10.

(130216494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Allard Invest Brésil 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Allard Invest Brésil 2 S.A.*

Référence de publication: 2013176423/10.

(130215574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Zeus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.018.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013176358/10.

(130215093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Yuma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 164.269.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176354/10.

(130214924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Ziv Lach, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 155.074.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013176361/11.

(130214848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**32 variations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 40.968.

Les comptes annuels de l'exercice 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Danielle Bentz Schadeck.

Référence de publication: 2013176366/10.

(130214726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Lille Storm SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Lille Storm S.A.» ayant son siège social au 615, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire de résidence à Capellen, en date du 11 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 38 en 1994,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 45.774.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a désigné comme scrutatrice Madame Jacqueline SAEBY-AUBRY, administrateur de sociétés, demeurant au 41 avenue du Maréchal Juin F-37000 Marignane (France).

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de Madame Marie-Christine AUBRY en tant qu'administrateur de la Société et décharge.
2. Constat du décès de Monsieur Hans Theodor SAEBY en tant qu'administrateur de la Société et décharge.
3. Nomination de Madame Jacqueline Aimée Gabrielle SAEBY-AUBRY en tant qu'administrateur unique de la Société; son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
4. Refonte complète des statuts.
5. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. - Après délibération, l'assemblée de la Société a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte et accepte les démissions de Madame Marie-Christine AUBRY en tant qu'administrateur de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate le décès, intervenu en date du 22 septembre 2013 à Marignane (France), de Monsieur Hans Theodor SAEBY, administrateur de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

### Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale constate l'existence d'un seul et unique administrateur de la Société: Madame Jacqueline Aimée Gabrielle SAEBY-AUBRY, née le 20 mai 1944 à Bourg l'Evêque (France), demeurant au 41 avenue du Maréchal Juin F-37000 Marignane (France).

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de refondre les statuts en langue française avec la teneur suivante

#### «Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "Lille Storm S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), et en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

La décision relative à ce transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille quatorze euros (32.014,- EUR) représenté par deux cent dix (210,-) actions sans valeur nominale.

#### Titre II. - Administration de la Société

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans le cadre de plusieurs administrateurs, ces derniers seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

L'administrateur unique ou les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** L'administrateur unique ou le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers (i) par la signature d'un administrateur unique en présence d'un administrateur unique, ou (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

### **Titre III. - Surveillance de la Société**

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique désignera le commissaire aux comptes et déterminera le nombre, la rémunération et la durée de sa fonction qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre IV. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de Juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal. Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 15.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est habilité à décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la «Loi SPF».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante-six euros (1.256,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. SAEBY-AUBRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/10/2013. Relation: LAC/2013/45729. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013163664/215.

(130200035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.567.670,50.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November,

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Merlin Entertainments pic, a public company limited by shares existing under the laws of England and Wales, with its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8700412 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Claire GUILBERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 November 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Merlin Entertainments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,567,670.50, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.309 (the "Company"), incorporated on 18 June 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 on 25 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 October 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint John SUTHERLAND, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the single signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and

- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 of the 1915 Law, without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company.

#### *Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de novembre,

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Merlin Entertainments pic, une public company limited by shares existant sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8700412 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Mlle Claire GUILBERT, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Merlin Entertainments S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1,567,670.50, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.309 (la «Société»), constituée le 18 juin 2010 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1735 le 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 octobre 2013 par acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer John SUTHERLAND, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, New Zealand, résidant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la Loi de 1915 sans l'autorisation de l'assemblée générale des associés de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. GUILBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52279. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163689/106.

(130199298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**OBECHÉ, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 47.475.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
  - Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
  - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

OBECHÉ, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013176039/19.

(130214144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.398.200,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.910.

—  
Le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

*Pour Noble Holding Europe S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2013176010/13.

(130214771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Ocra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.274.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 26 novembre 2013*

Le Conseil d'Administration constate et accepte la démission de son poste d'Administrateur de M. Paul WORTH en date du 26 Novembre 2013.

Pour la société

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013176041/13.

(130214616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Brasserie Hôtel de Ville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 86.745.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 980 du 27 juin 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86.745, au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 07 octobre 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2013, relation: EAC/2013/13119,

- que Monsieur Alcino Fernando NUNES PEREIRA, cafetier, né à Carrazeda De Ansiaes (Portugal) le 08 novembre 1956

demeurant à L-4381 Ehlerange, 4, rue de Mondercange a cédé ses CENT (100) parts sociales à Madame Maria João PAULOS SILVA, gérante, demeurant à L-3750 Rumelange, 3, rue Michel Rodange,

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Maria João PAULOS SILVA, prénommée CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

- que le mandat de Madame Maria João PAULOS SILVA, prénommée, en tant que gérante de la société est confirmé.

- que la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013172032/27.

(130210256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Schneider Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.107.

Le siège social de la société a été transféré de L-2522 Luxembourg, 12 rue Guillaume Schneider à L-2520 Luxembourg, 43-45 Allée Scheffer avec effet au 04.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013175133/13.

(130213766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Special Movie Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Der Verwaltungsrat hat in seiner Sitzung vom 23. Oktober 2013 beschlossen:

Der Verwaltungsrat nimmt das Rücktrittsgesuch von Herrn Gunter TARKOTTA als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft an.

Im Wege der Kooptation ernennen die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder Frau Katharina von RANDOW, geboren am 18. Juli 1968 in BONN (Deutschland), mit Anschrift in L-1220 LUXEMBOURG, 196, rue de Beggen, zum neuen

Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Hauptversammlung im Jahr 2014, welche über die Genehmigung der Ernennung zu bestimmen hat.

Référence de publication: 2013175168/14.

(130213780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**JM Logis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

R.C.S. Luxembourg B 178.100.

Nach einer Anteilsabtretung vom 13. Dezember 2013, setzt sich das Kapital der JM LOGIS S.à r.l. nun wie folgt zusammen:

Herr Jean-Marie Meyrer,

wohnhaft in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass ..... 375 Anteile

FMC Promotions S.à r.l.,

mit Sitz in L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg ..... 375 Anteile

Total: ..... 750 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013176881/18.

(130215971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 768.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.670.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of the shareholder of 17 December 2013*

1. The liquidation of Kalle Development S.à r.l. is closed.
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at the registered office.

**Suit la traduction de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 17 décembre 2013*

1. La liquidation de la société Kalle Development S.à r.l. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social de la société et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176886/18.

(130215887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2013 que:

- Monsieur Jairaj Amin a démissionné en tant que gérant de classe A de la Société;
- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant A;
- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liberty Properties S.à r.l.  
Exequitive Partners S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2013176927/18.

(130215313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**US Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8808 Arsdorf, 25, rue du Lac.  
R.C.S. Luxembourg B 108.263.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177377/10.

(130215906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**W-Tanka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W-TANKA S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2013177391/12.

(130216131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Wagner Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 41.434.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013177392/12.

(130215616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Vertimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 154.356.

*Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt N°L130130994 du 30/07/2013*

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013177388/12.

(130215488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**THL WC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013177347/10.

(130215232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Tibergest Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.933.

Les Bilans au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177348/10.

(130216476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Universal Trading Cie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013177373/10.

(130216403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Universal Trading Cie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013177372/10.

(130216399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.501,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013177397/12.

(130215635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**United Patrimonium S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.268.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013177371/10.

(130215656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**XXLUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9092 Ettelbruck, 1, rue Pierre Wieser.

R.C.S. Luxembourg B 121.080.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013177412/11.

(130215954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**XXLUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9092 Ettelbruck, 1, rue Pierre Wieser.

R.C.S. Luxembourg B 121.080.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013177413/11.

(130215955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Wolford Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.884.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 12 décembre 2013 que les administrateurs, M. Fernand HEIM et M. Marc SCHMIT ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco RIES, se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Référence de publication: 2013177404/12.

(130215479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**De Roude Leif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.196.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177692/10.

(130217157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.